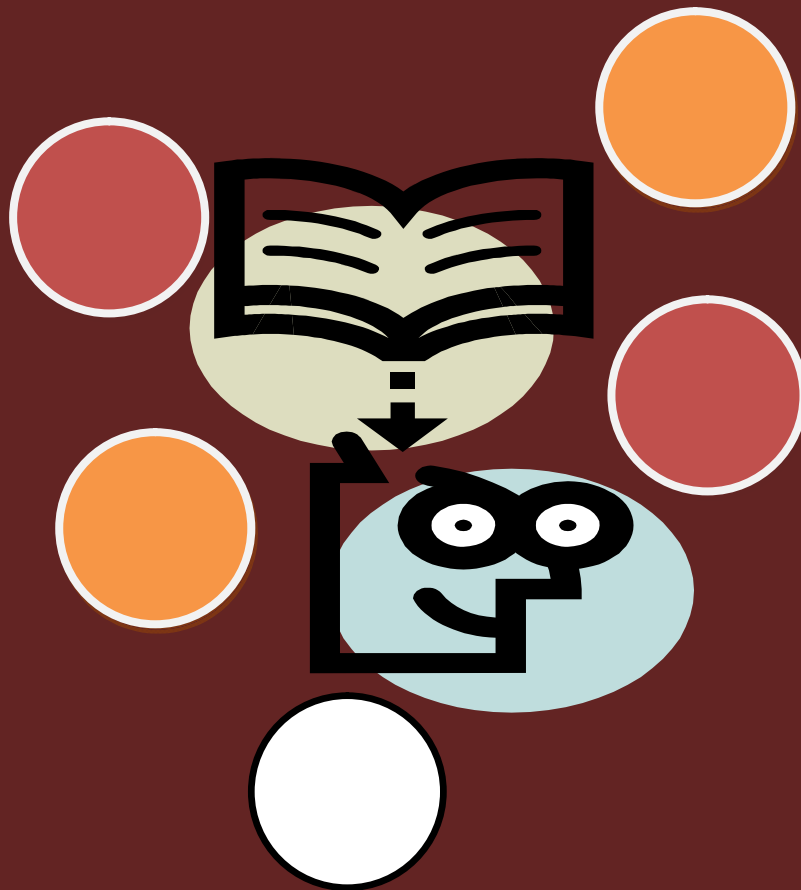


ISSN : 2226-1443

# EDUCOM

Revue du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Organisations, la  
Communication et l'Education (CEROCE) de l'Université de Lomé

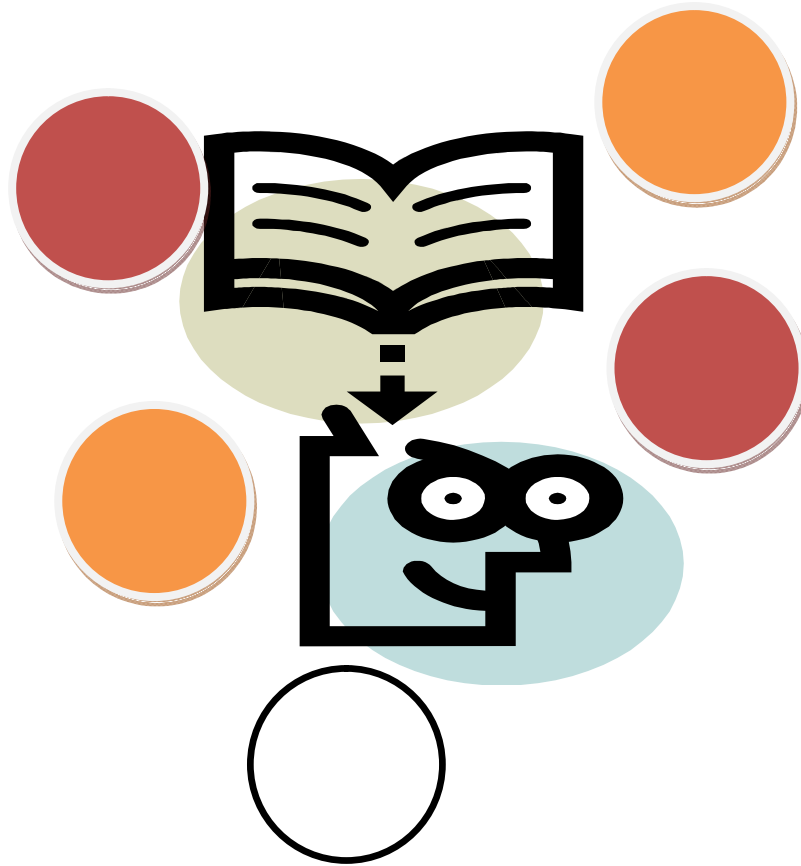


Numéro 004 - décembre 2014

ISSN : 2226-1443

# EDUCOM

Revue du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Organisations, la  
Communication et l'Education (CEROCE) de l'Université de Lomé



Numéro 004 - décembre 2014

Université de Lomé,  
Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts (ISICA),  
BP 1515 Lomé Togo. Tél. 00 (228) 22 43 32 27 / 90 38 52 20.

© CEROCE-2014  
Tous droits réservés

## SOMMAIRE

Sommaire .....	I
Présentation du CEROCE .....	III
Administration et Normes éditoriales .....	VII
Synthèse des contributions .....	XIII
La société togolaise, de l'éducation traditionnelle a l'école coloniale (de la période précoloniale à l'indépendance), <b>Sossou Koffi Amouzou</b> (Université de Kara) .....	1
Les réformes du système éducatif béninois de 1960 à 2003 : permanences et ruptures <b>DA SILVA Alphonse &amp; Tossou M. Rogatien</b> (Université d'Abomey Calavi) .....	25
Pour une « re » structuration de l'enseignement supérieur : la contestation étudiante dans la décennie 2000 au Togo, <b>DJAGNIKPO Okpê Ella</b> (Université de Lomé) .....	45
Plaidoyer pour l'émergence des sciences du travail et des relations industrielles dans l'enseignement supérieur en Afrique, <b>ASSIMA-KPATCHA Esoham</b> (Université de Lomé) .....	65
L'univers politique des adolescents en milieu scolaire au Togo : entre une socialisation politique débridée et un endoctrinement idéologique sectaire, <b>DANIOUE Tamasse</b> (Université de Lomé) .....	93
L'affichage entre pouvoir d'information, réglementation et pollution visuelle en milieu universitaire togolais, <b>NAPO Gbati</b> (Université de Lomé) .....	129
La révolution de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire : mythe et réalité, <b>BOGUI Maomra Jean-Jacques</b> (Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan).....	153
Représentations religieuses des espaces halieutiques et conflits entre les acteurs locaux au Sud-ouest du Bénin, <b>TOGBE Timothée Codjo, AZALOU TINGBE Emilia &amp;</b> <b>TINGBE-AZALOU Albert</b> (Université d'Abomey Calavi) .....	175



## **CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES ORGANISATIONS, LA COMMUNICATION ET L'EDUCATION (CEROCE)**

---

### **Présentation**

Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Organisations, la Communication et l'Education » (en abrégé : CEROCE) est une structure de l'Université de Lomé, rattachée à l'Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts. Le Centre a pour but de contribuer à une connaissance scientifique des thématiques relatives aux organisations, à la communication et à l'éducation.

Ses objectifs sont de :

- concevoir, effectuer et encadrer des travaux de recherches sur les organisations, la communication et l'éducation ;
- expertiser les projets et questions se rapportant à ces domaines ;
- publier et diffuser les résultats des travaux du Centre ;
- vulgariser lesdits résultats.

Pour atteindre son but et ses objectifs, le CEROCE s'est donné les moyens d'action suivants :

- conception, exécution et évaluation de travaux de recherche et projets divers ;
- encadrement de travaux de recherches ;
- organisation des séminaires, colloques, conférences et congrès scientifiques ;
- organisation des expositions, des visites de découverte ;
- édition, diffusion et vulgarisations des résultats des recherches dans sa revue dénommée : « Educom ».

Le CEROCE est, avant tout, un cadre de réflexion sur les approches conceptuelles et méthodologiques permettant l'étude de ses thématiques. Ses membres le perçoivent comme un cercle de recherches interdisciplinaires et pluridisciplinaires dans lequel les spécialistes des sciences humaines et sociales se retrouvent pour échanger et s'enrichir mutuellement de leur expérience, pour

s'interroger et réfléchir sur leurs méthodes par rapport à l'étude des thématiques concernées et pour discuter des résultats de leurs investigations afin d'en améliorer la qualité par des critiques constructives.

Ce Centre s'intéresse particulièrement à trois axes qui sont les grands champs thématiques généraux orientant les activités de formation, d'études et de recherches en son sein. Il s'agit :

### ❖ DES ORGANISATIONS

Par rapport aux recherches sur les organisations, les recherches sont particulièrement dirigées vers l'étude de la structuration et de l'agencement des ensembles complexes des sociétés, communautés ou regroupements.

Ainsi, le CEROCE oriente ses recherches vers l'étude de toute réalité s'apparentant de loin ou de près à une forme d'organisation, aussi bien dans les sociétés contemporaines modernes que dans celles dites « traditionnelles ».

Le Centre étudie la structure et l'agencement eux-mêmes comme des entités autonomes ou indépendantes, mais aussi comme des réalités implantées dans un environnement auquel elles doivent s'adapter.

En outre, le CEROCE porte son intérêt sur la manière dont un Etat, une administration ou un service sont constitués. Son approche le conduit aussi à faire des recherches sur les groupements et les associations.

Le champ de recherche du CEROCE s'étend, en général, à toute organisation pouvant être classée comme un organisme, c'est-à-dire un ensemble des services et des bureaux affectés à une tâche administrative.

### ❖ DE LA COMMUNICATION

La communication est un vaste domaine qui touche toutes les activités humaines et tous les secteurs de la société. Le CEROCE

prend donc en compte la complexité de ce champ multidimensionnel en s'ouvrant à tous les grands domaines de la communication : les médias, la communication sociale, la communication politique, la communication des organisations, la communication interculturelle, la communication scientifique, les voies de communication et la mobilité, les usages des technologies de l'information et de la communication (TIC), la publicité, bref la communication dans son ensemble en rapport avec les individus, les institutions, la culture, la société, la santé, l'éducation, l'environnement, les technologies, etc. Les études, empiriques et/ou théoriques, permettront une meilleure compréhension des phénomènes de communication, ainsi qu'une approche critique de leurs mécanismes et de leurs différents enjeux.

#### ❖ DE L'ÉDUCATION

Dans le domaine de l'éducation, les recherches portent non seulement sur l'action de former et d'instruire une personne, mais aussi sur la manière de comprendre, de dispenser et de mettre en œuvre cette formation.

Les approches conceptuelles et méthodologiques du CEROCE appréhendent l'éducation aussi comme un ensemble de connaissances intellectuelles, des acquisitions morales, citoyennes, physiques, spécialisées, surveillée, bref tout ce qui touche à l'éducation sous toutes ses formes.

#### **Direction du CEROCE**

Le CEROCE est dirigé par un directoire composé d'une directrice administrative et de deux assistants administratifs.

- Directrice administrative : Mme ANATE Kouméalo, Maître de Conférences, Sciences de l'Information et de la Communication ;
- Assistants administratifs : M. TSIGBE Koffi Nutefé, Maître-assistant, Histoire contemporaine ; M. ATCHRIMI Tossou, Maître-assistant, Sociologie de la santé et des organisations.



## ADMINISTRATION ET NORMES EDITORIALES

---

### 1. Administration et rédaction

**Directeur de publication :** M. ASSIMA-KPATCHA Esoham, Maître de Conférences, Histoire.

### Comité scientifique de lecture

M. AKAKPO Yaovi, Professeur Titulaire, Philosophie, Université de Lomé ; Mme ANATE Kouméalo, Maître de Conférences, Sciences de l'information et de la communication, Université de Lomé ; M. ASSIMA-KPATCHA Esoham, Maître de Conférences, Histoire, Université de Lomé ; M. ASSOGBA Yao, Professeur Titulaire, Sociologie, Université du Québec en Outaouais ; M. ATCHOUA N'GUESSAN Julien, Maître de Conférences, Sciences de l'information et de la communication, Université Félix Houphouët-Boigny ; M. AWESSO Atiyihwè, Maître de Conférences, Anthropologie, Université de Lomé ; M. BALIMA Serge, Professeur Titulaire, Sciences de l'information et de la communication, Université de Ouagadougou. M. BART François, Professeur émérite, Géographie, Université de Bordeaux 3 ; M. DIYABI Yahaya, Professeur Titulaire, Sciences de l'information et de la communication, Université de Cocody, Abidjan ; M. FERREOL Gilles, Professeur Titulaire, Sociologie, Université de Franche Comté, Besançon ; M. GBIKPI-BENISSAN Datè Fodio, Professeur Titulaire, Sciences de l'éducation, Université de Lomé ; M. GOEH-AKUE N'buéké Adovi, Professeur Titulaire, Histoire, Université de Lomé ; Mme JAPEL Christa, Professeure Titulaire, Psychologie, Université du Québec à Montréal (UQAM), M. KADANGA Kodjona, Professeur Titulaire, Histoire, Université de Lomé ; M. KIYINDOU Alain, Professeur Titulaire, Sciences de l'information et de la communication, Université de Bordeaux 3 ; M. KOLA Edinam, Maître de Conférences, Géographie rurale, Université de Lomé ; M. KOSSI-TITRIKOU Komi, Professeur Titulaire, Anthropologie, Université de Lomé ; M. OWAYE Jean-François, Maître de Conférences, Histoire

Contemporaine, Université Omar Bongo de Libreville ; M. TOA Jules Evariste Agnini, Maître de Conférences, Sciences de l'information et de la communication, Université Félix Houphouët-Boigny.

**Coordinateur du secrétariat de rédaction :** TSIGBE Koffi Nutefé.  
Courriel : [jotsigbe@gmail.com](mailto:jotsigbe@gmail.com) / [ceroce.ul@gmail.com](mailto:ceroce.ul@gmail.com)

**Secrétariat de rédaction°:** AKUE ADOTEVI Mawusse Kpakpo, ATCHRIMI Tossou, BAKALI Toï, BATCHANA Essohanam, KPAKPO Pépévi, NAPALA Kuwèdaten, YAO Namoin.

## **2. Option éditoriale**

*Educom* est une revue à parution annuelle appartenant au Centre d'Études et de Recherches sur les Organisations, la Communication et l'Éducation (CEROCE) de l'Université de Lomé.

Elle publie les textes des différents domaines des sciences humaines et sociales, traitant des thématiques relatives aux organisations, à la communication et à l'éducation.

Les textes sont sélectionnés par le comité scientifique de lecture en raison de leur originalité, de leur intérêt et de leur rigueur scientifique, puis publiés sur décision de l'administration de la revue.

Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs.

**Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes suivantes :**

1. Le volume d'un article : 10 à 20 pages ; interligne : 1,5 ; police : Calibri ; taille de police : 12.
2. L'ordre logique du texte :
  - un titre bref ;
  - une signature comportant le nom de l'auteur en majuscules et le ou les prénoms en minuscules avec une initiale majuscule, le nom et l'adresse complète de l'institution d'attache, le

courriel et le téléphone de l'auteur présenté avec l'indicatif international ;

- un résumé en français (sans abstract) de 10 lignes au maximum ;
- un minimum de trois et un maximum de cinq mots clés ;
- une introduction ;
- un développement ;
- une conclusion ;
- une partie source et bibliographie.

3. Les articulations du développement du texte sont à titrer et/ou à sous-titrer ainsi :

1. pour le titre de la première section ;

1.1. pour le sous-titre de la première sous-section ;

1.2. etc.

2. pour le titre de la deuxième section ;

2.1. pour le sous titre de la deuxième sous-section ;

2.2. etc.

4. Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible.

5. La conclusion doit être brève et insister sur les résultats et l'apport original de la recherche.

6. La référence bibliographique adoptée est celle des notes intégrées au texte. Elle se présente comme suit : (nom de l'auteur année de publication : page à laquelle l'information a été prise).

7. La référence aux sources (sources orales, archives, ouvrages-sources, périodiques ou publications officielles) dans le corps du texte est également intégrée au texte. Toutefois, pour les archives, il faut abrégé le nom du centre de dépôt, de même pour les sources officielles dont la dénomination est trop longue pour être entièrement, citée. Exemple : pour une citation tirée des archives nationales du Togo citée dans le corps de texte, ouvrir la parenthèse à la fin de la citation et mettre (ANT-Lomé, 2APA, Dos. 18, 1935 : 18) au lieu de mettre en note en bas de page : Archives Nationales du Togo, Lomé, 2 Affaires Politiques et Administratives, dossier n° 18, 1935, p. 18.

8. Dans la rubrique sources et bibliographie, les sources consisteront à montrer, d'une façon détaillée, les sources orales et autres documents primaires ou de première main consultés et/ou cités. Elles sont à présenter comme suit :

- pour les sources orales : dans l'ordre alphabétique des noms des informateurs, dans un tableau comportant un numéro d'ordre, nom et prénom des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, leur âge ou leur date de naissance ;

- pour les publications officielles, suivre la logique des livres si c'est un ouvrage ancien ; mais dans le cas des périodiques, mentionner l'institution ou l'auteur, le titre en italique, l'année et toutes les autres informations nécessaires à l'identification (numéro, nature, ...) ;

- pour les documents d'archives, indiquer le dépôt (le service), le lieu, la cote (série et sous-série en précisant le numéro), titre du dossier.

9. La bibliographie consistera à indiquer les ouvrages consultés et/ou cités. Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms des auteurs). La présentation suivante est recommandée :

- pour un livre : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale en majuscule du prénom, année d'édition : titre (en italique), lieu d'édition, édition, nombre total de pages facultatif ;

- pour un article : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale du prénom, année : « le titre de l'article entre guillemets » (sans italique), le titre de la revue en italique, le numéro, le lieu d'édition, l'identification des pages du début et de la fin de l'article dans la revue.

10. La langue de publication de la revue est le français. La publication d'un texte en une langue autre que le français est soumise à autorisation exceptionnelle de l'administration de la revue. Les termes étrangers au français sont en italique et sans guillemets.

11. Toutes les citations doivent être mises entre guillemets et sans italique. Les citations de plus de quatre lignes sont mises en retrait, en interligne simple, taille 11.

12. Les mots étrangers au français sont à mettre en italique et sans guillemets, exceptées les citations en langue étrangère (qui sont à la fois en italique et entre guillemets).

13. La revue s'interdit l'usage du soulignement qui est remplacé par la mise en italique.

14. La présentation des figures, cartes, graphiques, ... doit respecter le miroir de la revue *Educom* qui est de 16×24. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

15. Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de juin de chaque année.

Contact : *Educom*, Revue du Centre d'Études et de Recherches sur les Organisations, la Communication et l'Éducation (CEROCE), Université de Lomé, Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts (ISICA), BP 1515 Lomé Togo ; Téléphone : 00 (228) 22 43 32 27 / 22 40 33 71 ; Courriel : [ceroce.ul@gmail.com](mailto:ceroce.ul@gmail.com).



## SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2013-2014

---

Le CEROCE est heureux de mettre à la disposition de la communauté universitaire et du public intéressé par les sciences humaines, ce quatrième numéro d'*Educom*.

Sa parution signifie que le Centre continue, sans relâche, son effort d'édification d'un espace de diffusion des travaux de recherches sur les organisations, la communication et l'éducation.

Comme par la passé, c'est un travail rigoureux d'évaluation et de sélection des textes qui a été effectué par le Comité scientifique de lecture et par toute l'Administration de la revue. Que les artisans de cette œuvre en soient remerciés et trouvent en ce numéro, la satisfaction de n'avoir pas travaillé en vain.

Pour revenir à la publication, il apparaît d'abord que la tonalité dominante est l'éducation, qui est étudiée de façon approfondie, à travers tous les niveaux de l'enseignement.

Les auteurs en ont abordé plusieurs aspects qui ont fait l'objet des textes publiés dans le présent document. Ceux-ci ont pour titres : l'évolution de l'éducation au Togo précolonial et colonial, les permanences et les ruptures dans les réformes du système éducatif béninois de 1960 à 2003, la contestation étudiante au Togo dans la décennie 2000, le plaidoyer pour l'émergence des sciences du travail dans le supérieur en Afrique et l'univers politique des adolescents en milieu scolaire au Togo.

Ensuite, la communication y est aussi présente par deux contributions dont la première porte sur le pouvoir d'information, la réglementation et la pollution visuelle de l'affichage en milieu universitaire togolais. Quant à la seconde, elle traite du mythe et de la réalité de la révolution de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire.

Enfin, les organisations y trouvent également leur place, grâce à une étude qui clôt le présent numéro et qui traite de la question des représentations religieuses des espaces halieutiques et des conflits entre les acteurs locaux au sud-ouest du Bénin.

Cet aperçu prouve que la revue maintient le cap quant à ses thématiques de prédilection qui sont les sujets de recherches fédérateurs du CEROCE. Nous espérons que les lecteurs y trouveront satisfaction à leurs préoccupations.

Le Directeur de publication de la Revue

**ASSIMA-KPATCHA ESOHAM**

*Maître de Conférences en Histoire*

## LES REFORMES DU SYSTEME EDUCATIF BENINOIS DE 1960 A 2003: PERMANENCES ET RUPTURES

Da SILVA Alphonse & TOSSOU M. Rogatien  
Département d'Histoire / Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines  
Université d'Abomey Calavi

---

### Introduction

Le Bénin a été colonisé par la France. Pour ses intérêts avoués ou non, le colonisateur français a apporté à ce territoire, cette institution qu'est l'école. Les réformes opérées dans le système éducatif colonial concernent celles du 24 novembre 1903, du 18 novembre 1916, du 1<sup>er</sup> mai 1924 et du 15 septembre 1945. La finalité de ces réformes était de former et de doter les services administratifs coloniaux d'agents locaux sachant lire, écrire et parler le français. L'objectif était de faciliter les relations de commerce avec les chefs autochtones. A cet effet, le Gouverneur Brévié<sup>1</sup>, cité par Okoudjou (2013 : 4) déclarait : « Le contenu de nos programmes n'est pas une simple affaire pédagogique. L'élève est un moyen de la politique indigène ».

Depuis la proclamation de l'indépendance le 1<sup>er</sup> août 1960, l'institution scolaire est devenue un patrimoine de l'Etat béninois. Ainsi, de 1960 à 2003, ce dernier a été confronté à une alternative opposant deux idéologies antagonistes : le libéralisme économique (1960-1972, 1990-2003) et le marxisme-léninisme (1972-1990). L'éducation ainsi prise en otage par la politique, les valeurs culturelles et philosophiques du jeune Etat indépendant ont été absentes à un moment décisif où le pays devait faire en toute conscience, un choix crucial d'avenir en formant un « homme nouveau », acteur de

---

<sup>1</sup> Monsieur Brévié était en ce moment, le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Cette déclaration a été faite devant le Conseil de gouvernement de l'AOF (Confère Okoudjou 2013 : 4).

développement et de construction d'une société nouvelle, fondement de la nation béninoise.

De 1960 à 2003, en fonction de l'évolution de l'histoire politique du Bénin, trois périodes caractérisent le système éducatif du pays. Il s'agit de :

- 1960 à 1972 où, après une brève expérience démocratique de 1960 à 1963, le pays a connu une instabilité politique, institutionnelle et gouvernementale notamment du 28 octobre 1963 au 26 octobre 1972 ;

- 1972 à 1990 marquée par les trois glorieuses<sup>1</sup> ;

- 1990 à 2003 où, au cours de l'historique Conférence nationale des forces vives tenue du 19 au 28 février 1990, une option fondamentale a été prise en faveur du pluralisme politique et du libéralisme économique (Tossou 2010 : 179-203).

La démarche méthodologique utilisée dans le cadre de ce travail repose sur la recherche documentaire et les travaux de terrain. La première est menée à travers les archives, les documents programmes et guides du primaire et du secondaire. La seconde s'est effectuée auprès des concepteurs et des exécutants des programmes scolaires notamment les inspecteurs et les enseignants.

Le présent article fait une analyse rétrospective du bilan des réformes éducatives en mettant l'accent sur les dysfonctionnements du système éducatif béninois de 1960 à 2003. Ainsi, nous présentons d'une part, les trois différentes réformes éducatives à travers leur contenu, objectifs, finalités et orientations et, d'autre part, nous examinons les forces et les faiblesses de ce système éducatif.

---

<sup>1</sup> - 30 novembre 1972 : Proclamation du Discours-programme de construction nationale et de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale ;

- 30 novembre 1974 : Adoption du marxisme-léninisme comme idéologie officielle et du socialisme comme voie de développement ;

- 30 novembre 1975 : Changement du nom Dahomey en Bénin, création du Parti de la République Populaire du Bénin et remplacement du drapeau tricolore "vert, jaune, rouge" par un drapeau vert frappé d'une étoile rouge à cinq branches dans l'angle supérieur gauche (Confère Tossou 2010 : 179-203).

## **1. Les constats des réformes : un système éducatif béninois, fils de son temps**

Dans l'histoire de l'éducation au Bénin, la Conférence des Etats Africains sur le développement de l'éducation en Afrique tenue à Addis-Abeba du 15 au 25 mai 1961 représente un évènement majeur. Cette conférence « avait pour objet de donner aux Etats africains l'occasion de définir leurs besoins prioritaires en matière d'éducation (...) » (RPB 1983 : 51). En dépit de cela, en 1962, les textes devant régir le système éducatif béninois étaient rédigés par les coopérants français. L'œuvre coloniale s'est donc prolongée, avec un programme et les manuels français ; le Bénin indépendant n'avait donc pas la liberté pour entreprendre de profondes réformes éducatives du genre de celles que recommande la conférence d'Addis-Abeba<sup>1</sup>.

C'est donc dans cette logique que, la première réforme éducative initiée au Bénin a porté la marque de la France. En effet, en 1971, le Ministre de l'Education nationale Edmond Dossou-Yovo en collaboration avec Grosse-Tête<sup>2</sup>, initiaient une réforme se traduisant par l'Ordonnance N° 71-28 CP/MEN du 24 juin 1971. Avec le changement de régime politique en novembre 1974<sup>3</sup>, la deuxième réforme intervenait avec l'Ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975 portant Loi d'orientation de l'Ecole nouvelle. Ce Programme national d'édification de l'école nouvelle de 1975 est la consistance statutaire de la réforme éducative entreprise en 1973. Après la Conférence nationale des forces vives et les Etats généraux de l'éducation tous tenus en 1990 puis, le Document cadre de politique éducative adopté en 1991, une troisième réforme voit plus tard le jour : il s'agit de la réforme, objet de la Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant

---

<sup>1</sup> Informations reçues de l'Inspecteur Apollinaire Agbazahou, le 14 juin 2014 à son domicile.

<sup>2</sup> Monsieur Grosse-Tête était l'Inspecteur d'Académie, représentant le gouvernement français au Bénin en matière d'éducation.

<sup>3</sup> 30 novembre 1974 : Adoption du marxisme-léninisme comme idéologie officielle et du socialisme comme voie de développement

orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, modifiée par la Loi N° 2005 du 06 octobre 2005.

## **1.1. La réforme Grosse-Tête/Dossou-Yovo de 1971**

### **1.1.1. Le contexte de son élaboration**

La réforme Grosse-Tête/Dossou-Yovo de 1971 s'inscrivait à la fois dans le cadre de la planification tracé par la Conférence d'Addis-Abeba et dans le Plan national de développement économique et social (1966-1970) dont l'un des objectifs est « l'accroissement rapide de la production agricole »<sup>1</sup> au Dahomey. Cette réforme éducative de 1971 était alors mise en exécution depuis 1966, date à laquelle le Plan de développement économique et social national (1966-1970) a débuté, incluant un développement du secteur de l'éducation orienté vers la production agricole.

La réforme éducative, légiférée par l'Ordonnance N° 71-28 CP/MEN du 24 juin 1971 a été conçue et élaborée en tenant compte de ces deux plans.

### **1.1.2. Les objectifs de la réforme de 1971**

Les objectifs poursuivis par la politique éducative se répartissaient entre les trois ordres d'enseignements à savoir le primaire, le secondaire et le supérieur. Mais de façon générale, la réforme a pour objectifs<sup>2</sup> l'adaptation des programmes et des méthodes par l'étude psychologique de l'enfant béninois, la connaissance et la compréhension du milieu physique, culturel et linguistique, la réorganisation des disciplines d'enseignement dans le sens d'une vue globale et unitaire, l'ouverture au monde moderne par la comparaison des situations et des contextes, l'institution d'un système de sélection sévère dans

---

<sup>1</sup> Information donnée par Yves da Conceição le 28 novembre 2014 dans son bureau.

<sup>2</sup> Confère les articles 20 à 24 de l'Ordonnance N° 71-28 CP/MEN du 24 juin 1971.

l'enseignement secondaire ou le second cycle qui forme les cadres supérieurs de la nation, etc.

### **1.1.3. Une réforme inappliquée**

La réforme éducative de 1971 n'a pratiquement pas été mise en œuvre avant d'être combattue et rejetée par les organisations syndicales des enseignants, des élèves et étudiants, par les associations des parents d'élèves et finalement par la Révolution du 26 octobre 1972. En effet :

« Dans l'enseignement public et privé, maîtres et professeurs, parents et élèves s'interrogent avec angoisse sur l'avenir de nos enfants hypothéqués par une réforme hâtivement conçue et mal élaborée. Ses promoteurs n'ont même plus le courage et la loyauté de l'appliquer scrupuleusement »<sup>1</sup>.

Ce passage de la Proclamation du discours du Président Mathieu Kérékou semble résumer tous les reproches relevés contre la réforme éducative de 1971. Cette réforme, élaborée sans la participation des acteurs de l'éducation et, ne tenant pas aussi compte des réalités culturelles du pays, a été systématiquement rejetée en laissant place à une autre.

## **1.2. La réforme de l'Ecole Nouvelle de 1975**

### **1.2.1. Le contexte de son élaboration**

Dans le cadre de la révolution déclenchée par les militaires le 26 octobre 1972 et du choix fait le 30 novembre 1974 en matière d'option politique notamment en faveur du marxisme-léninisme comme guide philosophique et du socialisme comme voie de développement, le Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) a rompu avec l'ancienne réforme éducative (Tossou 2010 : 189).

---

<sup>1</sup> Confère Proclamation du Discours du Président Mathieu Kérékou lors de sa prise du pouvoir, le 26 octobre 1972 à la page 3.

Le GMR reprochait à cette dernière d'avoir détruit la société traditionnelle dahoméenne et d'avoir déraciné la jeunesse. Pour juguler cette situation, il a été envisagé l'élaboration d'une réforme authentique de l'enseignement<sup>1</sup> conformément, non seulement aux exigences de la nouvelle politique mais également aux recommandations de la Conférence d'Alger de 1973 qui prônait le retour aux valeurs culturelles africaines. Ainsi, dans ce contexte, beaucoup de pays dont le Bénin a essayé de mettre en œuvre ce qu'on a appelé la politique de l'authenticité et la réforme de l'éducation était un élément central de cette philosophie.

Au Bénin, le 28 mai 1973, la commission nationale chargée de la réforme de l'enseignement et de l'éducation au Dahomey déposait les résultats de ses travaux. L'Ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975 portant Loi d'orientation de l'Ecole nouvelle donnait une consistance statutaire à cette réforme.

### **1.2.2. Le contenu de la réforme de 1975**

Adoptée par le Conseil national révolutionnaire les 02 et 10 septembre 1974 puis après, l'Ordonnance N° 75-30 du 23 juin 1975, la réforme dite de l'Ecole nouvelle a été mise en application durant la rentrée scolaire 1973-1974. L'application de la réforme a connu deux phases : la première va de 1974 à 1981 et la seconde de 1981 à 1989<sup>2</sup>.

Ces différentes phases se justifiaient par le fait qu'après la mise en application de la réforme, il a été créé un comité de supervision qui, en 1981, allait faire le bilan des actions sur le terrain par rapport à ce qui est proposé.

Par ailleurs, cette réforme éliminait toute présence d'internat au sein de l'enseignement secondaire. L'enseignement privé surtout catholique et protestant était également supprimé car, l'école daho-

---

<sup>1</sup> Information donnée par Monsieur Pierre Gbénou le 17 mai 2014 à son domicile.

<sup>2</sup> Information reçue de Monsieur Basile Mèdénou le 21 mai 2014 à son domicile.

méenne devait profiter à toute la société entière au lieu d'une infime minorité de privilégiés.

La réforme garantissait entre autres, un enseignement permettant aux populations de transformer leur milieu à partir des valeurs nationales, la valorisation de la fonction enseignante et la préparation au travail productif. Les structures proposées n'ont pas changé de façon significative. On note cependant quelques innovations notamment la création de quatre ministères qui s'occupent de l'éducation nationale.

### **1.2.3. L'orientation et la finalité de la réforme de 1975**

En matière d'orientation, l'école au Dahomey devrait être démocratique, populaire et laïque. Elle devrait permettre de donner l'enseignement d'une science et d'une technique moderne au service des intérêts du peuple.

La finalité de l'Ecole nouvelle recommande une amélioration de la formation et de l'éducation. L'Ecole nouvelle s'est fixée pour finalité, la libération du pays de la domination étrangère et de l'aliénation culturelle. Elle devrait assurer la formation d'un homme nouveau, intégré et décidé à participer au développement économique et social de la nation. Ce type d'homme doit être politiquement conscient des problèmes du pays et fier de servir et de défendre de façon désintéressée, les intérêts du peuple. L'enseignement donnait une place importante à l'idéologie marxiste et sauvegardait les valeurs culturelles du pays. Il a été prescrit de changer intégralement l'image de l'école. Ainsi, à l'équation « Ecole = diplôme personnel = salut individuel », il faut substituer « Ecole = un des moyens de transformation de la nation = salut collectif » (RPB MEN 1983 : 41).

Partant de l'orientation et de la finalité, les structures et les programmes sont conçus sur le modèle « socialiste » en vue de faire aboutir le principe de la politique du plus grand nombre à l'école à 100%. En 1975 la plupart des pays africains ont alors adopté une réforme de l'enseignement dont le contenu est presque identique. C'était le cas au Togo en 1975.

### **1.3. La réforme du renouveau démocratique de 2003**

#### **1.3.1-Le contexte de son élaboration**

La Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, modifiée par la Loi N° 2005 du 06 octobre 2005 remonte à la réforme voulue en 1991. En effet, le document cadre de politique éducative adopté par le gouvernement béninois en janvier 1991 constituait un acte par lequel il a engagé le système éducatif dans un programme de réforme suivant une approche systémique. Cette réforme tient compte d'un certain nombre d'évènements antérieurs internes à savoir<sup>1</sup> :

- la réalisation d'études sectorielles par le projet PNUD-UNESCO en septembre 1989 à tous les ordres d'enseignement et à des domaines tels que les programmes d'études, la formation des enseignants, l'administration, les infrastructures, l'efficacité du système, les coûts et financements de l'éducation au Bénin ;

- l'organisation de la Conférence nationale des forces vives en février 1990 ;

- la tenue des Etats généraux de l'éducation en octobre 1990.

Au plan externe, les fondements de la réforme éducative de 2003 sont essentiellement épistémologiques mais aussi didactiques, sociologiques et psychologiques<sup>2</sup>.

Ces contextes international et national ont, en 1991 au Bénin, conduit à l'élaboration de quinze plans d'actions regroupés en trois volets : pédagogie, planification et institution. C'est dans le volet « pédagogie » qu'on retrouve le plan d'action « réforme des programmes d'études ». Ce volet renferme en outre, les plans d'action « Formation continue des enseignants », « Manuels scolaires », « Réseau documentaire », « Evaluation des apprentissages » et « Orientation scolaire »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Confère : République du Bénin, MESFTPRIJ, DIP 2012 : 4

<sup>2</sup> Information donnée par Monsieur Albert Anato le 03 mai 2014 à son domicile.

<sup>3</sup> *Idem*, p 5.

L'école est le levier le plus important pour faire progresser un pays. Pour cela, elle doit être à l'écoute des besoins de la société. Mais, nombreux sont les individus qui sont allés à l'école pendant plusieurs années sans être en mesure d'utiliser leurs connaissances scolaires dans la vie de tous les jours. Bien que nantis de hauts diplômes, certains cadres sont des analphabètes fonctionnels au détriment du développement de leur pays.

C'est la raison pour laquelle les responsables du système éducatif ont estimé nécessaire de changer les programmes scolaires et de mettre en place une nouvelle approche. Cette réforme concerne les apprenants, les parents d'élèves, les enseignants, les inspecteurs, les éditeurs de manuels scolaires, les politiques.

### **1.3.2. La démarche d'élaboration des programmes d'études selon l'APC**

La démarche adoptée en vue d'élaborer les programmes d'études selon l'APC s'est appuyée sur les trois questions suivantes :

- les « nouveaux » programmes d'études pour répondre à quelles problématiques ?
- les « nouveaux » programmes d'études pour préparer quel type de citoyen ou quel type de citoyen pour faire face aux différentes problématiques identifiées ?
- quelle conception de l'apprentissage, quelles approches et stratégies, et quel contenu de formation pour assurer la préparation d'un tel type de citoyen ?

### **1.3.3. Le contenu de la réforme de 2003**

Le contenu de la réforme pour assurer la formation d'un tel citoyen est constitué de compétences (capacités, habiletés, attitudes, stratégies), de connaissances et techniques.

La conception de l'apprentissage retenue est celle qui s'appuie sur des principes pédagogiques novateurs tels que<sup>1</sup> :

- recourir à l'approche globale et systémique de la réalité ;
- responsabiliser l'apprenant dans le cadre de sa formation et l'impliquer de façon active dans le processus d'apprentissage ;
- recourir à la démarche de résolution de problèmes réels ;
- ouvrir l'école sur le milieu ;
- faire avec ;
- faire ici pour apprendre à faire ailleurs ;
- faire ensemble.

Parlant de leurs caractéristiques, les programmes d'études sont des programmes par compétences et trois familles de compétences<sup>2</sup> ont été adoptées. Il s'agit :

- des compétences disciplinaires ;
- des compétences transdisciplinaires ;
- des compétences transversales.

#### **1.3.4. Les finalités de la réforme**

Les finalités de l'APC se définissent en termes d'attitudes et d'habiletés dont l'intégration n'est rien d'autre que des compétences à développer chez l'apprenant. Il s'agit donc de préparer le citoyen pour qu'il soit capable de :

- comprendre, appréhender et analyser une réalité, un phénomène, un système, etc.
- résoudre des problèmes, faire des synthèses, communiquer aisément ;
- s'affirmer comme respectueux des valeurs culturelles, de la démocratie et de la personne humaine ;

---

<sup>1</sup> Ces différents principes se retrouvent dans les documents Guides et Programmes des disciplines enseignées au secondaire général.

<sup>2</sup> Les différentes compétences contenues dans les documents guides et programmes permettent d'activer les situations d'apprentissage dans les classes de la sixième en terminale dans le secondaire général.

- transférer les connaissances dans d'autres situations, se prendre en charge, etc.

Le profil du citoyen à former se résume à travers les éléments suivants<sup>1</sup> :

- un citoyen autonome, intellectuellement et physiquement équilibré ;

- un citoyen respectueux de la personne humaine, de la vérité, de la démocratie ;

- un citoyen animé d'un esprit de méthode, de coopération et du goût de la responsabilité ;

- un citoyen capable d'entreprendre, de se prendre en charge, d'apprendre tout au long de sa vie ;

- un citoyen gestionnaire de lui-même, de l'environnement et des situations de vie en société.

L'implantation des programmes d'études selon l'APC s'est réalisée progressivement en trois phases<sup>2</sup> :

- la phase de mise à l'essai (expérimentation) à la rentrée scolaire 1994-1995 : elle a concerné trente (30) écoles publiques en milieu urbain, semi-urbain et ruraux à raison de cinq par ancien département ;

- la phase d'extension : démarrée à la rentrée scolaire 1996-1997 : elle a permis d'impliquer, en un premier temps, cent cinquante (150) écoles publiques et privées élargissant ainsi les bases d'appui de l'expérimentation;

- la phase de généralisation dès la rentrée scolaire 1999-2000 à l'enseignement primaire et qui a atteint la fin de ce cycle (CM2) à la rentrée 2004-2005. Cette phase a connu son épilogue dans le secteur de secondaire général à la rentrée 2011-2012 sur toute l'étendue du territoire national.

Au vu du contexte, de la démarche, du contenu et des finalités, les programmes d'études selon l'APC, appliqués de façon méthodique, devraient permettre d'atteindre les objectifs du plan « Les

---

<sup>1</sup> Confère République du Bénin, MESFTPRIJ, DIP 2012 : 7-8

<sup>2</sup> *Idem*, p.9

études nationales de perspectives à long terme » *ALAFIA BENIN 2025*<sup>1</sup>.

## **2. Les forces et les faiblesses du système éducatif béninois**

### **2.1. Les facteurs internes positifs du système éducatif béninois**

Les facteurs internes positifs représentent les forces du système éducatif béninois. Ces facteurs sont identifiés suivant les trois périodes de l'évolution historique du pays depuis son accession à l'indépendance le 1<sup>er</sup> août 1960.

#### **2.1.1. La période 1960-1972**

Les aspects positifs observés au cours de cette période, dans la mise en application des réformes concernent la ruralisation dès 1960 de l'école qui demandait d'associer au travail intellectuel le travail pratique notamment l'agriculture, la création dans les campagnes des Collèges d'enseignement moderne et agricole (CEMA). Il y avait aussi la création de Collèges d'enseignement secondaire (CES), la création d'une Université nationale au Dahomey<sup>2</sup>.

La réforme de 1971 a prévu le rapprochement des centres de formation des bénéficiaires avec l'augmentation des Collèges d'enseignement secondaire<sup>3</sup>. Il existe également d'experts nationaux pour accompagner cette réforme.

#### **2.1.2. La période 1972-1990**

L'école Nouvelle issue de la réforme de 1975 est la ruralisation généralisée du système scolaire. Dans les faits, la réforme de 1975

---

<sup>1</sup> C'est un document rédigé avec le soutien du PNUD. Il contient les grands axes de développement au Bénin jusqu'en 2025.

<sup>2</sup> Information recueillies le 28 mai 2014 au bureau de Monsieur Marc Houégbèlo, Inspecteur de l'Enseignement secondaire.

<sup>3</sup> Information donnée par Monsieur Zacharie Donhouédé le 14 juin 2014 à son domicile.

avait bien démarré dans une conjoncture caractérisée par la ferveur révolutionnaire et le nationalisme sans mesure.

Il s'ensuit la mise en place de la coopérative scolaire dans les établissements scolaires et universitaires, l'acquisition par les apprenants des qualifications techniques et professionnelles : lier l'école à la vie. On observe aussi l'intégration des activités de production (agricoles, artisanales, sportives, culturelles, etc) aux programmes d'enseignement : « Ecole nouvelle = unité de production ». En fait, la coopérative scolaire initie l'apprenant à un métier.

### **2.1.3. La période allant de 1990 à nos jours**

Cette période est marquée par l'existence d'une volonté politique de procéder à la réforme du système éducatif avec la mise en relation de l'enseignement et de l'apprentissage dans la perspective d'une formation adaptée aux besoins et aux capacités des apprenants.

Une option est faite en faveur de l'élaboration des programmes d'études centrés sur l'activité de l'apprenant qui met l'accent sur ce que les élèves vont faire avec ce qu'ils ont appris<sup>1</sup>. On observe l'élaboration d'un programme qui donne du sens à l'école et, l'abandon des programmes d'enseignement au profit des programmes d'études.

## **2.2. Les facteurs internes négatifs du système éducatif béninois**

Les facteurs internes constituent les faiblesses des différentes réformes du système éducatif mises en œuvre au Bénin depuis 1960.

---

<sup>1</sup> Information donnée par Monsieur Félix Ahossou le 14 juin 2014 à son domicile.

### **2.2.1. La période 1960-1972**

La première réforme de 1971 a été condamnée à l'échec, selon Okoudjou (2013 : 6) « faute d'être soutenue par un projet mobilisateur de société ». Les autres insuffisances de cette réforme sont liées à la volonté d'imprimer une africanité à l'éducation dès 1960, la mauvaise gouvernance financière des fonds alloués au système éducatif, l'amenuisement de l'expertise.

On note aussi la dichotomie<sup>1</sup> qui a caractérisé l'existence des Lycées et des Collèges d'Enseignement Secondaire et qui a fait que les parents ont commencé par manifester leur réticence vis-à-vis de la réforme de 1971. A ceci s'ajoute la transformation en 1971 des internats en salles de cours, la bourse en secours scolaires pour tous les admis à l'entrée en 6<sup>e</sup>.

### **2.2.2. La période 1972-1990**

Les « tares congénitales »<sup>2</sup> qui ont hypothéqué les chances de succès de la réforme dite de l'Ecole nouvelle sont nombreuses. On peut citer<sup>3</sup> :

- l'absence du décret d'application de la réforme de l'Ecole nouvelle ;
- le manque de compétences pour planifier et administrer la réforme ;
- le manque de formation permanente de ceux qui étaient chargés d'appliquer la réforme ;
- le manque de structures de contrôle, de suivi et d'évaluation ;
- la disparition de la coopérative scolaire après quinze ans d'existence malgré la pertinence de sa théorie ;

---

<sup>1</sup> La dichotomie est liée à l'attribution du premier cycle aux Collèges et, du premier et second cycle au Lycées. Or, il n'existait pas, à cette période, de Lycées dans toutes les régions du Bénin.

<sup>2</sup> L'expression est utilisée dans : *Actes des Etats Généraux de l'Education* 1990, p. 28.

<sup>3</sup> Confère : République du Bénin, MESFTPRIJ, DIP 2012 : 9-10.

- les questions de la couverture des besoins, de l'efficacité (efficacité interne et externe) et du financement du système éducatif.

Dans la nomenclature des lacunes internes défavorables à la réussite de cette réforme, on a relevé l'existence d'hommes chargés de la réforme qui se sont montrés peu vertueux, corrompus, facilement corripibles et surtout incompetents.

Le diagnostic montre aussi la politisation à outrance de la chose éducative avec entre autres, la mainmise exagérée du pouvoir politique dans la gestion de l'école et la vie des enseignants, la nomination de cadres de l'éducation et de l'enseignement sur des critères politiques au détriment de la compétence et de l'efficacité, l'utilisation inconsidérée et le détournement des fonds alloués au développement de l'Ecole nouvelle par les barons du Parti de la Révolution populaire du Bénin<sup>1</sup>, etc.

D'autres insuffisances qui ont conduit la réforme de 1975 à l'échec se trouvent être l'absence d'une planification rigoureuse de la mise en œuvre de ladite réforme qui s'est traduite par l'improvisation, la généralisation hâtive de la réforme, l'inexistence de structures de recherche pédagogiques efficaces, le manque de rigueur observé dans la préparation et l'organisation du séminaire-bilan de l'Ecole Nouvelle en septembre 1981 ainsi que la non-exploitation des résultats, etc.

Par ailleurs, on a aussi recensé le manque de ressources pour opérer une véritable démocratisation de l'enseignement avec pour conséquence l'insuffisance de moyens matériels et financiers, la pénurie de matériels didactiques, le manque de salles de classe, la faible couverture du système éducatif formel qui ne prend en charge que 10 à 15 % de la population<sup>2</sup>.

Il faut ajouter à la liste de ces insuffisances, les déviations liées à la mauvaise compréhension du concept « travail productif à l'école », ayant entraîné entre autres comme conséquences, l'utilisation des

---

<sup>1</sup> Informations recueillies le 15 juin 2014 auprès de Monsieur Okoundé Maxime, Syndicaliste et Professeur Certifié.

<sup>2</sup> Information reçues le 14 juin auprès de madame Mèdénou-Zèkpa Marie-Victoire, Conseillère pédagogique de l'Enseignement secondaire.

enfants dans les champs privés, la confiscation, le détournement et la dilapidation des fonds de la coopérative par les responsables. On note également l'absence d'une politique de promotion du personnel enseignant, la baisse du niveau des élèves et des étudiants, la mauvaise articulation fonctionnelle des divers ordres d'enseignement, l'inadéquation entre la formation et l'emploi avec comme conséquence le nombre croissant de jeunes chômeurs.

### **2.2.3. La période allant de 1990 à 2003**

Les insuffisances observées dans la mise en œuvre des programmes sont entre autres le non respect du ratio apprenant-enseignant qui est une conditionnalité de réussite de la mise en œuvre efficiente des programmes selon l'APC, les recrutements massifs d'enseignants peu formés ou sans formation, l'inexistence d'une masse critique d'enseignants compétents pour l'exécution de l'APC.

En effet, dans l'APC, l'enseignant doit mettre l'accent sur quatre exigences fondamentales qui vont guider son action dans son travail auprès des apprenants. Ces exigences sont : planifier avec soin les situations d'apprentissage, favoriser la participation active de l'apprenant à ses propres apprentissages, favoriser l'accès au travail autonome de l'apprenant dans ses apprentissages, planifier les situations d'évaluation.

D'autres obstacles à la mise en œuvre des réformes éducatives au Bénin sont la syndicalisation à outrance dans l'enseignement (existence en 2014 de 82 syndicats au MEMP<sup>1</sup>, 54 au MESFTPRIJ<sup>2</sup>, et 3 au MESRS<sup>3</sup>). On assiste donc aux déviances du syndicalisme du secteur éducatif. Ainsi, les syndicats enseignants deviennent dans les enseignements primaire et secondaire, des fonds de commerce (mutations ou affectations, nomination aux postes de direction, censure, surveillance, comptable dans les établissements

---

<sup>1</sup> Ministère des Enseignements Maternel et Primaire.

<sup>2</sup> Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle et, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes.

<sup>3</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

sur des critères d'appartenance politique, de fraternité, d'incompétence, etc.). Les syndicats enseignants oublient bien souvent leurs devoirs et ne revendiquent que des droits matériels.

Par ailleurs, la trop grande dispersion des énergies<sup>1</sup> des personnels enseignants est aussi un facteur de blocage quant à la recherche de la qualité. On note aussi l'inconscience professionnelle de certains enseignants qui sont à la recherche de gain facile.

Dans la mise en œuvre de l'APC, on a déploré le vide créé par l'absence de documents de référence dans chaque discipline. Ceci a ouvert la voie à la confection, par les enseignants, de cahiers d'activités dont l'achat est obligatoire par les apprenants des lycées et collèges. On observe également le faible niveau des apprenants en langues et en sciences qui est dû au manque de professionnalisme des enseignants ; l'insuffisance des Conseillers Pédagogiques notamment au niveau du secondaire.

### **Conclusion**

L'histoire de l'éducation africaine depuis 1960 est déjà riche de nombreuses expériences éducatives dont l'appropriation peut permettre de se doter de systèmes éducatifs pertinents. En République du Bénin, la période postindépendance est marquée par des progrès exceptionnels en matière d'accès à l'éducation de base ou primaire. Des changements profonds se sont produits à la fois dans les contenus d'apprentissages, dans les pratiques pédagogiques et les structures institutionnelles (ministères, structures déconcentrées et décentralisées, etc.).

Plusieurs raisons expliquent l'échec des réformes du système éducatif au Bénin de 1960 à nos jours. Il s'agit entre autres de la mauvaise gouvernance du système, du problème d'aide financière, du problème d'expertise, de la résistance aux changements, du pro-

---

<sup>1</sup> Les enseignants ont réglementairement 18 heures par semaines. Mais, ils consacrent le reste des heures aux cours de vacation dans les autres établissements notamment les privés. Ainsi, un enseignant exécute par exemple 36 heures de cours par semaine sans compter les cours de répétition ou de renforcement les soirs ou les week-ends.

blème d'accompagnement matériel et financier. Les programmes qui accompagnent chaque réforme sont toujours en adéquation avec la volonté exprimée par les décideurs politiques par rapport au profil du citoyen à former mais dans leur évolution, ils sont bouleversés par des contingences politique, économique et culturelle (culture intellectuelle notamment).

La nécessité d'avoir une approche systémique, holistique et équilibrée pour entreprendre et mettre en œuvre des réformes éducatives capables d'apporter des améliorations substantielles aux performances des systèmes éducatifs et aux changements dans la société s'impose en République du Bénin. Il en est de même de la nécessité de formuler des visions claires en ce qui concerne la finalité de l'éducation. La stabilité politique et la stabilité des institutions sont également nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre réussies des réformes éducatives.

## Sources et bibliographie

### 1. Sources

#### 1.1. Source orale : liste sélective des informateurs

N°	Nom et pré-noms	Date et lieu de l'entretien	Qualité et profession	Discipline	Age
1	Houéglèlo Marc	28 mai 2014 au service dans son bureau à Cotonou	Inspecteur de l'enseignement secondaire	Histoire-Géographie	52 ans
2	Gbénou Pierre	17 mai 2014 au domicile à Porto-Novo	Inspecteur de l'enseignement primaire	-	60 ans
3	Mèdénou Zèkpa Marie-Victoire	14 juin 2014 au domicile à Abomey-Calavi	Conseillère pédagogique de l'enseignement secondaire	Histoire-Géographie	60 ans
4	Ahossou Félix	14 juin 2014 au domicile à Abomey-Calavi	Inspecteur de l'enseignement secondaire	Mathématiques	48 ans

5	da Conceição Yves	28 mai 2014 au service dans son bureau à Cotonou	Inspecteur de l'enseignement secondaire	de Sciences de la vie et de la terre (ex-Biologie)	53 ans
6	Donhouédé Zacharie	14 juin 2014 au domicile à Abomey-Calavi	Inspecteur de l'enseignement secondaire	de Sciences physiques	48 ans
7	Anato Albert	03 mai 2014 au domicile à Dassazoumè	Inspecteur de l'enseignement primaire	-	53 ans
8	Agbazahou Apollinaire	14 juin 2014 au domicile à Abomey-Calavi	Inspecteur de l'enseignement secondaire	Français	56 ans
9	Mèdénou Basile	21 mai 2014 au domicile à Abomey-Calavi	Inspecteur de l'enseignement secondaire	Espagnol	49 ans
10	Okoundé Maxime	15 juin au domicile à Cotonou	Professeur certifié/Syndicaliste	Philosophie	46 ans

## 1.2. Documents d'archives

Ordonnance n°71-28 cp. /MEN. du 24 juin 1971, portant loi d'orientation de l'Education Nationale en République du Dahomey.

Décret N°71-120//MENCJS/ du 24 juin 1971, portant décentralisation de l'enseignement en République du Dahomey.

Ordonnance n°75-30 du 23 juin 1975, portant loi d'orientation de l'Education Nationale en République du Dahomey.

*Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin.*

*Loi N° 2005 du 06 octobre 2005 modifiant la Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin.*

Décret n°2009-139 du 30 Avril 2009 portant création du Conseil National de l'Education.

- République Populaire du Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et de Base 1983, *Traité de législation scolaire*. Dakar, Nouvelles éditions africaines, 245 p.
- République du Bénin 1990, *Actes des Etats Généraux de l'Education*, Cotonou, du 2 au 9 octobre 1990, 163 p.
- République Populaire du Bénin. Ministères de l'Education Nationale 1983, *Programme d'édification de l'Ecole Nouvelle*, Porto-Novo, INFRE, 85 p.
- République du Bénin, MESFTPRIJ, DIP, *Journées pédagogiques de réflexion et de concertation des enseignants. Thème : quel avenir pour l'APC ?* Rentrée scolaire 2011-2012, 14 p.
- République du Bénin, MESFTPRIJ, IGPM, *Journées pédagogiques de réflexion et de concertation des enseignants. Thème : secteur éducatif, politique et syndicalisme au Bénin*, rentrée scolaire 2013-2014, 14 p.

## 2. Bibliographie

- Adjou-Moumouni B. et d'Almeida A.M., 2010 : *Faciliter l'apprentissage. Challenge pour un éducateur engagé. Manuel pédagogique*, Cotonou, SPL Editions, 208 p.
- Houégbèlo J.M., 2011 : *Introduction à la didactique de l'Histoire et de la Géographie. Méthodes et techniques d'enseignement de l'Histoire et de la Géographie*, ENS, 51 p.
- Okoudjou A.P-C, 2013 : *Bilan critique des réformes éducatives depuis l'indépendance*, Conférence présentée au cours de l'atelier organisé par le Conseil National de l'Education dans le cadre de la préparation du deuxième Forum sur le secteur de l'éducation, Grand-Popo, les 30 et 31 août 2013, 39 p.
- Tossou M.R., 2010 : *Multipartisme, ethnicité et pouvoir politique au Bénin : 1951-2006*, Thèse unique de Doctorat en Histoire politique et sociale, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, 675 p.